

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**Bureau du Comité du patrimoine mondial
Dixième session**

(Siège de l'Unesco, Paris, 16-19 juin 1986)

Point 11 de l'ordre du jour provisoire : Moyens d'assurer une meilleure rotation des Etats parties au sein du Comité du patrimoine mondial

1. Lors de sa 9ème session le Comité du patrimoine mondial a demandé au Bureau d'examiner les moyens d'assurer une meilleure rotation des Etats parties au sein du Comité du patrimoine mondial. Durant la discussion sur cette question, il a été suggéré que les Etats devraient limiter leur participation au Comité à un ou deux mandats successifs.
2. Il faut d'abord rappeler que la Convention elle-même ne contient aucune disposition concernant le nombre de mandats pour lesquels un Etat peut être élu au Comité. En outre, le règlement intérieur, adopté par la seconde Assemblée générale des Etats parties en 1978 et suivi par toutes les Assemblées générales successives, ne fait pas non plus référence à cette question.
3. Le Secrétariat a rassemblé des informations sur les règles adoptées par un certain nombre d'autres comités intergouvernementaux existant depuis plusieurs années. On trouvera ci-dessous les détails des règles concernant la durée des mandats et la rééligibilité que suivent six comités intergouvernementaux :

Comité intergouvernemental du droit d'auteur

- Durée du mandat : : 6 ans
- Rééligibilité : "Un tiers au moins, mais deux tiers au plus des Etats proposés dans la liste (des candidats) sont des Etats qui ne sont pas membres du Comité à la date des élections" (Article 47.2 du Règlement intérieur du Comité)

Conseil international de coordination du programme sur l'homme et la biosphère

Durée du mandat : 2 ans
Rééligibilité : aucune limite au nombre de mandats

Conseil exécutif de la Commission océanographique intergouvernementale

Durée du mandat : normalement 2 ans
Rééligibilité : aucune limite au nombre de mandats

Conseil intergouvernemental du programme hydrologique international

Durée du mandat : 4 ans
Rééligibilité : aucune limite au nombre de mandats

Conseil intergouvernemental du programme général d'information

Durée du mandat : 4 ans
Rééligibilité : aucune limite au nombre de mandats

Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport

Durée du mandat : 4 ans
Rééligibilité : aucune limite au nombre de mandats

4. On trouvera en annexe n° 1 la liste des Etats élus jusqu'à présent au Comité du patrimoine mondial, avec l'indication du nombre et de la durée de leurs mandats. A cet égard, il faut rappeler que bien que la durée du mandat des membres du Comité soit normalement de six ans, dix membres élus en 1976 (à la première Assemblée générale) et quatre membres élus en 1978 (à la seconde Assemblée générale lorsque le nombre des Etats membres est passé de 15 à 21) ont exercé un mandat réduit.

5. Si l'on considérait comme souhaitable d'introduire une règle concernant la réélection au Comité, il faudrait faire un amendement au règlement de l'Assemblée générale des Etats parties. Aux termes de l'article 16, l'Assemblée peut amender le Règlement "par une décision prise en réunion plénière par une majorité des deux-tiers des représentants des Etats présents et votants".

Durée du mandat des membres du Comité du patrimoine mondial

<u>Etat Partie</u>	<u>Années</u>	
Algérie	1978-1980	1983-1989
Allemagne (Rép. féd. d')	1976-1978	1980-1987
Argentine	1978-1985	
Australie	1976-1983	1983-1989
Brésil	1980-1987	
Bulgarie	1978-1983	1985-1991
Canada	1976-1978	1985-1989
Chypre	1980-1987	
Egypte	1976-1983	
Equateur	1976-1980	
Etats-Unis d'Amérique	1976-1983	
France	1976-1978	1978-1985
Ghana	1976-1980	
Grèce	1985-1991	
Guinée	1980-1987	
Inde	1985-1991	
Irak	1976-1983	
Iran	1976-1980	
Italie	1978-1985	
Jamahiriya arabe libyenne	1980-1987	
Jordanie	1980-1987	
Liban	1983-1989	
Malawi	1983-1989	
Mexique	1985-1991	
Népal	1978-1983	
Nigéria	1976-1980	
Norvège	1983-1989	
Pakistan	1978-1985	

<u>Etat Partie</u>	<u>Années</u>	
<i>Panama</i>	1978-1985	
<i>Pologne</i>	1976-1978	
<i>Rép. unie de Tanzanie</i>	1985-1989	
<i>Sénégal</i>	1976-1978	1978-1985
<i>Soudan</i>	1978-1980	
<i>Sri Lanka</i>	1983-1989	
<i>Suisse</i>	1978-1985	
<i>Tunisie</i>	1976-1983	
<i>Turquie</i>	1983-1989	
<i>Yemen</i>	1985-1991	
<i>Yougoslavie</i>	1976-1980	
<i>Zaire</i>	1980-1987	